

ANR / DGA

## ASTRID Maturation 2017

Le programme ASTRID (Accompagnement Spécifique des Travaux de Recherches et d'Innovation Défense) 2017 propose un financement maximal de 500K€ pour des projets de 2 et 3 ans.

L'Agence nationale de la recherche lance en partenariat avec la Direction générale de l'armement (DGA) la cinquième édition du programme ASTRID Maturation, « Accompagnement Spécifique des travaux de Recherches et d'Innovation Défense : Maturation et valorisation ». Ce programme est financé totalement par la DGA et est hébergé à l'ANR qui assure sa mise en œuvre.

Le programme ASTRID Maturation est destiné à accompagner la valorisation des travaux scientifiques accomplis dans d'autres dispositifs de soutien à la recherche (programme ASTRID, thèses financées par le dispositif de soutien à la formation par la recherche de la DGA, projets d'écoles sous tutelle DGA). Ce programme dual (les applications devront intéresser à la fois les domaines civils et militaires) est l'une des 40 mesures du pacte défense PME.

Le programme ASTRID Maturation vise à :

- Anticiper les démonstrations technologiques et les travaux pré-industriels pouvant concrétiser une innovation scientifique duale,
- Développer l'attractivité des résultats pour le monde industriel et les investisseurs.

Ce dispositif, à l'articulation entre la recherche amont et la recherche technologique, est complémentaire de RAPID et des programmes d'études amont de la DGA (pour ce qui concerne les applications défense) et d'autres dispositifs d'accompagnement civils (pôles de compétitivité, PCRD, SATT...).

ASTRID Maturation est ouvert à toutes sortes d'entreprises existantes. Toutefois, afin de promouvoir l'innovation dans les PME, la participation d'au moins une entreprise de cette catégorie est nécessaire dans un projet.

Le projet ASTRID Maturation doit faire référence du projet initial ASTRID, thèse ou projet d'une école sous tutelle de la DGA. Les travaux scientifiques du projet initial doivent satisfaire à des conditions calendaires indiquées dans l'appel. L'aide attribuée pour les projets, dont la durée est comprise entre 2 et 3 ans, est limitée à 500 k€HT.

- + [L'information en ligne sur le site de l'ANR](#)
- + [Tout savoir sur le programme ASTRID en quatre questions](#)



